

Vous pouvez emprunter

- **des ouvrages de fiction :**

Romans, science-fiction, romans du terroir, policiers.

Ces ouvrages sont classés par ordre alphabétique d'auteurs.

- **des documentaires :**

Ils sont classés selon un système décimal qui permet de regrouper tous les ouvrages par thèmes :

000 Généralités
100 Philosophie
200 Religion/Mythologie
300 Société
400 Langage
500 Science
600 Technique
700 Beaux-arts
800 Littérature
900 Histoire/Géographie

- **des biographies**

- **des livres en gros caractères**

- **des bandes dessinées**

- **des revues**

- **des ouvrages de fonds local**



BIBLIOTHEQUE DE BUCHERES

1 rue de la Mairie
10800 BUCHÈRES

Tél : 03.25.41.76.67

E-mail : biblio.bucheres@wanadoo.fr



GUIDE DU LECTEUR ADULTE

Heures d'ouverture

Lundi : 16h45 – 18h30
Mercredi : 14h – 18h30
Samedi : 9h00 – 12h00

ACCUEIL

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres, gratuits et ouverts à tous.

INSCRIPTION

Le prêt des documents et l'accès aux services sont réservés aux adhérents à jour de cotisation (valable un an de date à date)

La cotisation est de : Pour les adultes (buchérois ou non) : **5 €.**

Pour les familles (buchéroises ou non) : **10 €.**

PRÊT

Vous pouvez emprunter pour une durée de 3 semaines : 5 documents. Si vous souhaitez un ouvrage en prêt, nous pouvons le réserver. Si vous souhaitez un ouvrage que nous n'avons pas en rayon, nous pouvons le demander à la Médiathèque Départementale de l'Aube.

Certains ouvrages sont soumis à une caution de 50 € par chèque.

(liste disponible sur demande)

IMPORTANT

En vous inscrivant, vous vous engagez à :

- *respecter les documents que vous empruntez*
- *les remplacer en cas de perte ou détérioration*
- *les rendre dans les délais prévus. Si vous dépassez la date de retour, vous recevrez une lettre de rappel*
- *prévenir de tout changement de situation*

CONSULTATION SUR PLACE

- des dictionnaires
- des encyclopédies
- Internet

PENALITES DE RETARD

Pour tous les documents :

- 1ère relance à 1 mois de retard = gratuite
- 2ème relance à 2 mois de retard = suspension du prêt pendant 1 mois
- 3 mois de retard = Remboursement du Document.